



**Assemblée communale ordinaire
du 4 mai 2021 à 20h00
à l'abri PC à Chapelle**

Présidence	M. Claude Gremaud, Syndic
Présents	36 personnes, dont une personne sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale
Personnes excusées	Mme Anette Cettou Mme Yvonne Secker et M. Gilbert Escher M. Andrea Bagnuoli Mme Françoise Vermot-Petit-Outhenin

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes, tout particulièrement à M. Roland Cettou, ancien Syndic, à Frédérique Humair Flühmann et Laurent Monney, Conseiller/ère communal(e) sortant(e), à Mme Nicole Jung, caissière communale et à toutes les personnes qui se présentent dans les commissions communales pour épauler le Conseil communal.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises sur les chaises dans les 3 premiers rangs + les membres du Conseil communal : Frédérique Humair Flühmann
- Pour les personnes assises sur les chaises dans les 3 derniers rangs : Fabien Monney

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 36 personnes dont une personne sans droit de vote. Il s'agit de Madame Rosine Menoud, secrétaire communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage au pilier public, un envoi « tous-ménages » du P'tit Chapelois no 51, une parution dans la Feuille Officielle en date du 23 avril 2021, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - a. Comptes de fonctionnement
 - b. Comptes des investissements
 - c. Rapport de l'organe de révision

- d. Rapport de la commission financière
 - e. Approbation des comptes de fonctionnement
 - f. Approbation des comptes des investissements
3. Règlement concernant la perception d'un impôt sur les chiens, approbation
4. Législature 2021-2026
- a. Nomination de la commission financière
 - b. Nomination de la commission aménagement et énergie
 - c. Nomination de la commission de naturalisation
 - d. Mode de convocation aux assemblées communales
5. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevé :

OUI	: 35
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

2. Comptes 2020

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable des finances, pour la présentation de ces comptes.

a) Comptes de fonctionnement

M. Benoît Curty commente les comptes de fonctionnement qui présentent un montant de CHF 1'098'861.— aux charges et CHF 1'110'302.— aux produits. Les comptes 2020 se soldent par un bénéfice de CHF 11'440.--. Le budget 2020 prévoyait une perte de CHF 42'185.--.

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

b) Comptes des investissements

M. Benoît Curty commente les comptes des investissements.

Le montant des investissements se monte à CHF 183'477.-- en charges pour des recettes de CHF 1'685.--

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

c) Rapport de l'organe de révision

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de l'organe de révision établi par la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy.

d) Rapport de la commission financière

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui recommande l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements tels que présentés :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE VERIFICATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Les comptes 2020 de la commune ont été remis en date du 9 avril 2021 à la commission financière, laquelle s'est réunie afin de procéder à leur consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Butty à Ursy, nous avons parcouru les comptes de fonctionnement et d'investissement arrêtés au 31 décembre.

Les informations données et les réponses obtenues à cette occasion nous ont donné entière satisfaction.

L'exercice 2020 présente un total de dépenses de CHF 1'098'861.26 comprenant notamment des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 50'000.00. Le total des recettes s'élève lui à CHF 1'110'301.60.

Le résultat reflète un excédent de CHF 11'440.34 alors que le budget 2020 prévoyait une perte de CHF 42'185.00.

Ce bon résultat est principalement dû à des charges bien maîtrisées et certaines recettes fiscales légèrement supérieures au budget, en particulier les impôts sur les exercices précédents (+ CHF 93'556.-).

Pour l'année 2020, les dépenses d'investissements se montent à CHF 183'476.79. Elles concernent la poursuite de la réfection du collecteur de la route des Oches pour CHF 173'098.25 et la réfection de l'abri-bus pour CHF 10'378.54.

Les recettes d'investissements de CHF 1'684.80 concernent des taxes de raccordement d'approvisionnement en eau. Au vu de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2020 tels que présentés.

La commission financière :
Le président, René Perroud
Jean-Marie Jaquet, Sylvie Faillétaz

Chapelle, le 4 mai 2021

e) Approbation des comptes de fonctionnement

Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement (sans les membres du Conseil communal)

OUI : 28
NON : 0

ABSTENTIONS : 2

Les comptes de fonctionnement sont acceptés.

f) Approbation des comptes des investissements

Votation à mainlevé des comptes des investissements (sans les membres du Conseil communal)

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTIONS : 2

Les comptes des investissements sont acceptés.

M. Claude Gremaud, Syndic remercie Mme Nicole Jung, caissière communale et M. Benoît Curty, conseiller communal responsable des finances pour leur excellent travail tout en collaboration. Il adresse également un grand merci à la commission financière pour son engagement et sa disponibilité.

3. Règlement concernant la perception d'un impôt sur les chiens, approbation

M. Claude Gremaud, Syndic explique que ce règlement a déjà été présenté à l'assemblée communale pour approbation en septembre dernier. Lors de cette assemblée il avait été décidé que l'impôt communal sur les chiens pourrait se monter à CHF 100.— au maximum. Toutefois, la DIAF n'a pas accepté cette décision, car il s'agit d'un impôt et le montant de cet impôt doit être fixé.

M. le Syndic présente le plan financier ci-dessous :

Règlement concernant la perception d'un impôt sur les chiens Modification de l'article 12: montant de l'impôt

→L'Etat refuse une fourchette financière pour un impôt

Frais uniques

Coût estimé pour trois Robidogs:	frs 2'100.—	(3x frs 700.—)
Frais pour la pose:	frs 900.—	(forfait)
Total pour l'infrastructure:	frs 3'000.—	

Frais annuels

Sacs, élimination déchets, entretien, etc :	frs 1'000.—	(estimation)
Amortissement du matériel:	frs 300.—	
Réserve pour renouvellement du matériel :	frs 300.—	
Divers et imprévus :	frs 200.—	
Budget annuel :	frs 1'800.—	

Nbre de chiens sur notre commune : à ce jour 26 / soit Frs 69,25 par chien

Le Conseil communal proposer de fixer l'impôt communal à CHF 75.— par chien et par an.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevé :
OUI : 33
NON : 0
ABSTENTION : 2

4. Législature 2021-2016

a) Nomination de la commission financière

Dans cette commission, René Perroud, Jean-Marie Jaquet et Sylvie Faillétaz ont accepté de poursuivre un nouveau mandat. Toutefois avec la mise en place de MCH2 dès le 1^{er} janvier 2021, la commission financière devra être composée de 5 membres.

Les personnes suivantes sont proposées par le Conseil communal :

- René Perroud
- Jean-Marie Jaquet
- Sylvie Faillétaz
- Thierry Auguet
- Roland Cettou

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevé :

OUI : 33
NON : 0
ABSTENTION : 2

b) Nomination de la commission aménagement et énergie

M. Claude Gremaud explique que la constitution d'une commission de l'énergie est une nouvelle exigence de la loi. Le Conseil communal a décidé d'intégrer cette fonction à la commission de l'aménagement au lieu de créer une nouvelle commission.

Pour cette commission, Mme Frédérique Humair Flühmann ne va pas renouveler son mandat suite à sa démission du Conseil communal. Un bon cadeau lui est remis et Claude Gremaud lui adresse tous ses remerciements. Avec la nouvelle répartition des dicastères, c'est M. Marcel Haller, Conseiller communal responsable des constructions qui représentera le Conseil communal avec Claude Gremaud, Syndic.

Les personnes suivantes sont proposées par le Conseil communal :

- Christine Birchmeier
- Marie-Lyse Vaissband
- Vincent Margot
- Marcel Haller
- Claude Gremaud

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevé :

OUI : 34
NON : 0
ABSTENTION : 1

c) Nomination de la commission de naturalisation

Au sein de cette commission, trois personnes ont décidé de ne pas renouveler leur mandat. Il s'agit de Nathalie Rigolet, Christine Gremaud et Christophe Flühmann. Un bon cadeau leur est remis et Claude Gremaud leur adresse tous ses remerciements.

Le Conseil communal présente les personnes suivantes :

- Marianne Menoud
- Stéphane Bessire
- Laetitia Favre
- Véronique Mooser-Pidoux
- Olivier Dorthe

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevé :

OUI	: 35
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

M. le Syndic remercie toutes ces personnes qui s'investissent pour la législature à venir.

d) Mode de convocation aux assemblées communales

Selon l'art. 12 de la loi sur les communes, l'assemblée communale est convoquée au moins dix jours à l'avance par avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous-ménages ou d'une convocation individuelle.

Claude Gremaud informe que jusqu'à ce jour, les assemblées communales ont été convoquées par la distribution tous-ménages du P'tit Chapelois au minimum 10 jours avant l'assemblée communale, par un affichage au pilier public et une parution dans la feuille officielle.

M. le Syndic propose de poursuivre avec ce mode de fonctionnement.

Remarques ou questions : M. Jean-Luc Birchmeier demande si la convocation sera toujours mise en ligne sur le site internet ? Le Syndic lui répond par la positive.

Votation à mainlevé :

OUI	: 35
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

5. Divers

Répartition des dicastères du Conseil communal :

Claude Gremaud informe que le Conseil communal s'est constitué en date du 26 mars 2021 avant l'assermentation et cette nouvelle répartition a été validée en séance du 26 avril 2021. Le Syndic informe que lors de sa séance de constitution, le Conseil communal a revu le montant des rétributions pour la législature 2021-2026, comme suit :

Rétributions législature 2021-2026

Conseil communal

Honoraires annuels (y compris séances du conseil et des assemblées)

- Syndic: frs 3'200.- (avant frs 2'800.-)
- Vice-syndic: frs 1'900.- (avant frs 1'700.-)
- Conseillère et conseillers: frs 1'700.- (avant frs 1'500.-)

Délégations: au tarif horaire communal de frs 26.- / plus Km à Frs 0,60

Commissions communales

- Commission de naturalisation: rémunération au tarif horaire de la Commune
- Commission financière: frs 50.- la séance
- Commission aménagement et énergie: frs 50.- la séance

Délégations: idem au conseil

Fusion des communes Ecublens et Rue :

Claude Gremaud informe des différents contacts qui ont eu lieu entre les communes concernées, soit Rue, Ecublens, Auboranges, Montet (Glâne) et Chapelle (Glâne).

Fusion Ecublens-Rue

- 11 mars: contact par Madame Colette Pache au nom des communes d'Ecublens et Rue pour une invitation à une courte information aux syndicats d'Auboranges, Chapelle et Montet.
- 16 mars: rencontre avec le syndic d'Auboranges.
- 20 mars: reçu lettre (datée du 18 mars) des communes d'Ecublens et Rue avec demande de réponse au 26 mars !
- Consultation du conseil en compagnie des 2 nouveaux élus.

- Avons répondu:

- Décision de ne pas se précipiter
 - Priorité à la consultation de notre population (comme procédure du 14 février)
 - Etonnement de la rapidité des démarches des communes incitatives
 - Estimons que la nouvelle législature doit débiter quelques mois avant toute nouvelle démarche.
 - Position identique de Auboranges et Montet

Claude Gremaud explique que le Conseil communal ne voulait pas prendre en considération le résultat positif du sondage qui a eu lieu le 14 février 2021 pour une fusion à 6 communes. Le Conseil communal est d'avis qu'il ne faut pas se précipiter et va donner la priorité pour une nouvelle consultation auprès de sa population.

Claude Gremaud relève que le Conseil communal a été très étonné de la rapidité des démarches de la part des communes de Rue et Ecublens.

Claude Gremaud informe que le Conseil communal est prêt à travailler pour le bon fonctionnement de la commune de Chapelle le temps qu'il faudra.

Roland Cettou dit que l'on doit rester cohérents par rapport aux demandes de la population et trouve la procédure très cavalière de la part des communes de Rue et Ecublens.

Sécurisation des piétons sur le tracé Rte du Verger – école

Claude Gremaud informe que le Conseil communal a mandaté le bureau Géosud SA pour élaborer une étude sommaire pour la sécurisation de ce tronçon. Le Conseil communal est d'avis de reporter la réalisation d'un trottoir tant que l'état de la route est bon. Dans un premier temps, l'étude propose un marquage au sol avec la pose de potelets en bordure de route (tracé vert). Le Canton est également favorable de poser des potelets sur le tronçon entre la ferme d'Olivier et Gaby Dorthe jusqu'à l'école (tracé bleu). Suite à une vision locale, le Conseil communal n'est pas favorable de poser des potelets dans cette zone car la route est déjà très étroite.

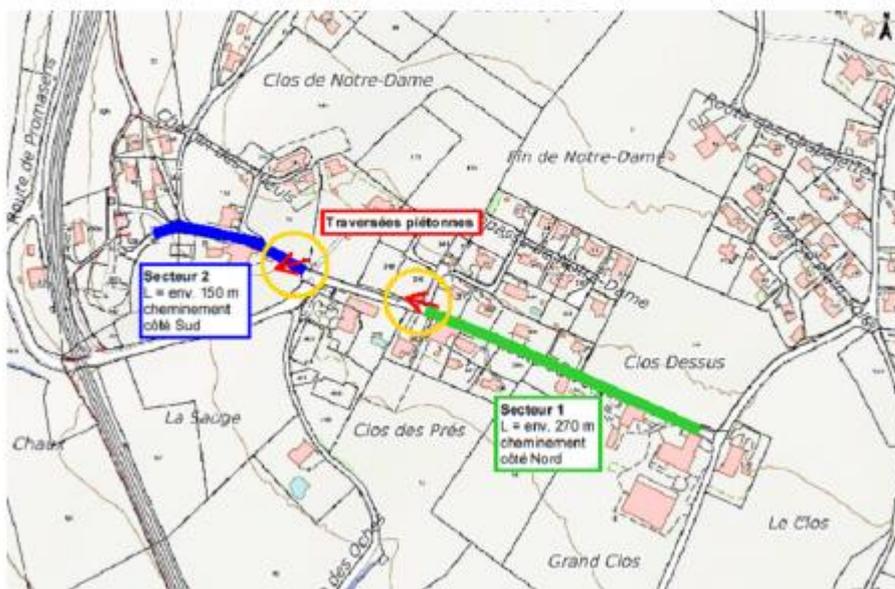
Demande de sécurisation Rte du Verger - école



14.05.2023

43

Demande de sécurisation Rte du Verger école



Claude Gremaud présente les coûts de ces travaux, à savoir :

Demande de sécurisation Rte du Verger - école

- Coût estimé à maximum frs 39'000.-
- Y compris, si demandé par le canton la pose d'un candélabre au passage à piétons après la place de la fontaine / valeur frs 5'900.-
- **Donc total estimé à environ frs 33'000.-**
- Autre vision: possibilité de louer à la semaine un radar pédagogique à l'association Ste-Camille de Marly ?

→ **Discussion ouverte ?**

Claude Gremaud précise que si ces travaux doivent se faire, un montant sera prévu lors du prochain budget.

Thierry Auguet demande s'il serait possible de faire une demande pour baisser la vitesse sur la Route du Verger ? Claude Gremaud lui répond que le Canton ne rentrerait pas en matière sans la pose de chicanes ou gendarmes-couchés. Roland Crausaz informe que dans le village d'Attalens, il y a une zone 30 km/h sans chicanes.

Christine Birchmeier relève que par son travail elle se déplace beaucoup et très souvent elle a vu des marquages rouges ou jaunes au sol avec une vitesse fixée à 25km/h. Elle ne comprend pas pourquoi le Canton de Fribourg se butte de la pareille manière.

Francis Grivel propose de mettre 30 km/h sur le tronçon depuis la fontaine jusqu'à l'école.

Thierry Flückiger rappelle que le groupe de travail « Chapelle dans 20 ans » avait proposé de mettre tout le village à 30km/h. Ce projet n'a pas abouti car peu de zones 30 km/h existaient à ce moment-là. M. Flückiger dit que dans une zone 30 km/h, des chicanes doivent être installées uniquement à l'entrée de la zone. Eric Monney lui répond que le Canton exigera la pose de plusieurs chicanes y compris dans la zone concernée.

Véronique Mooser-Pidoux ne trouve pas la solution actuelle du trottoir franchissable très judicieuse.

Thierry Flückiger pense que la seule manière de faire ralentir le trafic est de poser des chicanes.

Claude Gremaud demande si les citoyens/citoyennes présents ont envie de tester les radars pédagogiques ? La population est favorable.

Mise aux normes sécurité incendie – Bâtiment école de Chapelle

Claude Gremaud informe que suite à un exercice pompiers demandé par la responsable d'établissement du cercle scolaire ACER, des travaux de mises aux normes (changement de portes, doublage de l'escalier) devront avoir lieu dans le courant de l'été afin de garantir la sécurité des enfants en cas d'incendie. Un devis a été demandé et a été transmis à la Commune de Rue pour validation car nous sommes partenaires.

Construction nouvelle caserne pompiers

Claude Gremaud informe du projet de construction d'une nouvelle caserne pompiers à Rue (après le terrain de foot, côté Ursy).

Caserne des pompiers Glâne-Sud

- **Lieu:** entrée depuis Rue côté Ursy après le terrain de foot
- **Collaboration avec commune de Rue** (Abri PC) / gendarmerie (poste régional) / pompiers
- **Coût estimé pour les pompiers à maximum: frs 3'900'000.–**
 - **Subvention ECAB estimée à Frs 600'000.**

→ **Mise en service: fin 2022 / début 2023**

Informations sur des projets d'activités villageoises

Marcel Haller rappelle que des activités ont lieu sur le sujet « Commune en transition 2030 ».

Vous trouverez plus d'informations sur le site <https://www.planete-echo.ch/commune-en-transition>.

Marcel Haller se tient à disposition de la population et accepte volontiers de nouvelles propositions de la part des citoyens/citoyennes.

Démission de René Perroud du Conseil des parents

Claude Gremaud informe que M. Perroud a donné sa démission en date du 30 juin 2021 du Conseil des parents. Claude le remercie pour le travail effectué et lui remet un bon en guise de remerciements.

René Perroud explique que les tâches du Conseil des parents sont : organisation des différentes manifestations dans le cadre de l'école, discussion avec les enseignants et assurer le lien entre les parents et le cercle scolaire de l'ACER. Le Conseil des parents est constitué d'un représentant par commune, d'enseignants ainsi que de la responsable d'établissement, Mme Grandjean.

Claude Gremaud informe que la commune de Chapelle se met à la recherche d'un nouveau membre pour le Conseil des parents. Toutes les personnes intéressées peuvent s'adresser au Conseil communal.

Désaffectation tombes aux cimetières

Claude Gremaud informe que les tombes qui se trouvent sur la droite en entrant dans le cimetière seront désaffectées dans le courant du mois de juillet 2021 par l'entreprise Alain Dutoit Jardinier-Paysagiste Sàrl à Promasens. Le Syndic informe que les familles concernées seront contactées par écrit par la Commune.

Remerciements à Frédérique Humair Flühmann et Laurent Monney

Claude Gremaud leur adresse le message suivant :

Le départ du Conseil de Frédérique et Laurent, c'est un peu comme dans une famille lorsque les enfants prennent leur envol et sortent du nid.

Je m'en excuse déjà auprès des deux personnes fraîchement élues, mais il y aura inévitablement un sentiment d'abandon et un vide pour ceux qui restent.

Ce sont deux forces tranquilles qui s'en vont !

Je trouve que cette expression « force tranquille » leur va très bien.

Frédérique, tu es une personne :

Tranquille, calme, pondérée, respectueuse, mais diablement efficace, à l'esprit analytique affuté et d'une franchise affectueuse (ou délicate), mais surtout appréciée.

A peine arrivée en notre village, tu as été sollicitée pour venir prendre place autour de la table du conseil.

Tu aurais pu faire le choix de garder du temps pour l'éducation de tes enfants, (bien jeunes à ce moment-là), mais non, pour notre grand bonheur tu as accepté ce défi, car tu y voyais le moyen de t'intégrer et connaître ce village de Chapelle et répondre à ta nature profonde, celle qui te pousse à t'engager pour les autres.

A titre de reconnaissance, nous avons mandaté Roland Crausaz, afin de te créer, par ses talents de sculpteur, un souvenir unique personnalisé et bien typique de l'art local.

Ce présent est accompagné d'un petit complément que tu pourras apprécier en famille.

Encore un chaleureux merci et tous nos vœux pour ces prochaines années.

Laurent ; que dire ...que pour moi ce n'est qu'un au revoirque ton temps passé avec nous est bien trop court.....mais surtout que nous comprenons ton choix au vu des défis professionnels qui t'attendent à Grangeneuve et nous savons que ta famille sera également heureuse de te savoir un peu plus disponible pour eux que ces derniers temps.

Une période chargée où tu cumulais, en plus de tes nouvelles responsabilités dans la formation professionnelle et tes dicastères, la présidence du groupement scolaire ACER, à la grande satisfaction de tes collègues des communes partenaires.

Ta sérénité à toute épreuve, te sera un précieux allié pour ton avenir, mais sache que nous avons été heureux que tu aies bien voulu nous prêter de ton temps, de tes talents d'organisateur assistés par ton flegme digne d'un Lord Anglais chevronné.

A toi aussi nous souhaitons te remettre un petit présent que tu pourras également apprécier en famille. Au nom de tous ici présent un Grand merci !

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tout le monde pour la confiance témoignée, pour l'intérêt porté au bon fonctionnement de la commune, ainsi que pour sa présence ce soir à cette assemblée. Il adresse ses remerciements à ses collègues du conseil pour le travail accompli et leur engagement et le message suivant :

Comme de coutume un vrai travail d'équipe donc une magnifique édition du numéro 51 du P'tit Chapelois !

Mais une mention spéciale à nos 2 pros : Christian Crausaz et Pascal Telley.

Au nom du Conseil communal merci à vous toutes et tous.

Également au nom du Conseil communal et de l'ensemble des habitants de Chapelle, je souhaite redire notre gratitude à tous les collaboratrices et collaborateurs de notre commune.

- *Nicole Jung notre caissière /*
- *Notre secrétaire Rosine Menoud.*
- *Eric Monney, qui rempile comme Vice-Syndic et piqueur.*
- *le groupe des précieux et efficaces collaborateurs : Roland, Jean-François, Fernand, Raphael*
- *Nos responsables de la conciergerie : Evelyne et Geneviève.*
- *Notre bureau technique externe : Laurent Surchat / Très précieux en cette nouvelle ère FRIAC !!!*
- *Les bénévoles du sentier des fées.*
- *Les membres de nos commissions :*
- *Les sociétés*
- *La jeunesse / les Drôles de Dames / le chœur mixte et le ski Club*
- *La paroisse et son conseil avec qui nous gardons une magnifique complicité.*
- *Les personnes jeunes et moins jeunes qui ont participé aux ateliers*
- *Mes collègues du conseil pour le travail accompli et le bel esprit démontré tout au long de cette année écoulée*
- *Et finalement Vous ! chers Citoyennes et Citoyens pour votre présence ce soir et l'intérêt que vous portez à la cause communale.*

Il clôt la séance à 21h30 et informe qu'en raison des conditions sanitaires actuelles aucun apéritif n'est servi à l'issue de la séance. Il souhaite à chacun/e une bonne rentrée.

Le Syndic :

Claude Gremaud

La Secrétaire :

Rosine Menoud

Chapelle (Glâne), le 7 mai 2021